Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20261012-2025_06_04_2-DE

MAIRIE DE

29270 PLOUNEVEZEL

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept octobre deux mil vingt-six à dix-neuf heures, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Stéphane COTTY :

Etaient présents :
Stéphane COTTY-Stéphane FAILLER-Murielle SANQUER-Sabrina LE ROUZIC-Denis VERGNAUD-Aurélie CADIOU-Aurélie GUYADER-Emma HERVE-Mathieu PINSEC- -Bernard MOLINE-Vincent BOULANGER (arrivé à 19 H 03 pour la délibération 2026 06 02)-Céline TOULANCOAT-Dimitri SALIC

Absents excusés :

Emmanuelle LE GALL donne procuration à Aurélie CADIOU.

Kevin COIGNAT

Le quorum est atteint.

Délibération 2026 06 04 : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

Monsieur Le Maire expose au Conseil municipal :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-8 ;

Considérant qu'il convient d'établir un règlement intérieur précisant les modalités de fonctionnement du Conseil municipal et l'organisation de ses travaux ;

Considérant que le projet de règlement intérieur a été transmis préalablement aux membres du Conseil municipal afin qu'ils puissent en prendre connaissance ;

Le Maire propose au Conseil municipal :

- D'adopter le règlement intérieur du Conseil municipal, tel qu'il a été transmis préalablement aux membres du Conseil Municipal et annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en application.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur du Conseil Municipal et autorise à l'unanimité, Monsieur Le Maire, à prendre les mesures nécessaires à sa mise en application

Pour copie conforme,
Le 8 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Aurélie CADIOU

Le Maire,
Stéphane COTTY

MAIRIE DE PLOUNEVEZEL (Finistère)